



EXTRAIT DU CAHIER DES CHARGES DE L'ÉVÉNEMENT "La France de Ferme en Ferme[©]"



CHARTRE D'ENGAGEMENT DES PARTICIPANTS À L'OPÉRATION "La France de Ferme en Ferme[©]"

Je participe aux portes-ouvertes "La France de Ferme en Ferme" dans mon département, dans ce cadre je suis responsable de l'accueil sur ma ferme, et je m'engage :

1-Durant la préparation de l'opération :

- à participer aux journées de formation et de préparation de l'opération.
 - à participer à l'auto-évaluation de mes pratiques agricoles par rapport à l'agriculture durable (Cf. Fiche "De ferme en ferme et l'agriculture durable")
 - à participer à au moins une demi-journée d'action de promotion collective (foire, salon, marché...) si cela est prévu lors des journées de formation / organisation.
 - à participer à titre personnel à la promotion par la diffusion des documents d'information (dépliants...)
 - à réaliser un fléchage lisible pour faciliter l'accès à ma ferme et à participer à la mise en place de la signalétique du circuit. Le matériel payant est fourni par l'organisateur.
 - à poser la veille de l'opération, au plus tôt, les panneaux de signalisation et à les enlever **au plus tard le lendemain** de l'opération, en respectant les préconisations données pour la pose.
 - à réaliser un épouvantail dont le thème reflète mon activité (marque visible de l'opération à destination des visiteurs) qui devra être placé à l'entrée de la ferme.
 - à mettre en valeur les abords de ma ferme (rangement, nettoyage, fleurissement etc.).
 - à ne concevoir la promotion (jeux, tombola, publicité) de l'opération qu'en tant que démarche collective de l'ensemble d'un groupe formé (circuit), et non de manière individuelle et dans le cadre d'un groupe restreint.
- Etant précisé qu'il est créé par élection de l'ensemble des membres d'un circuit, un poste de pilote dont la mission est de coordonner les acteurs de son circuit. Les participants s'engagent à respecter l'autorité et la charge de ce pilote élu par eux en se souvenant que ce poste est bénévole et demande beaucoup de travail et d'investissement au service de la collectivité.

2-Lors du déroulement de l'opération :

- à ouvrir ma ferme aux visites du samedi matin au dimanche soir, quelles que soient les conditions météorologiques.
- à mobiliser un certain nombre de personnes pour l'organisation et la gestion de ces journées, mais sans que ces dernières ne soient présentes pour promouvoir une autre ferme que celle visitée. Il est recommandé de signaler toutes les personnes participant à l'organisation de la ferme, afin de faciliter le déplacement des visiteurs (badge, chapeau, tee-shirt...).
- à aménager une aire de parking provisoire et à prévoir l'accès aux sanitaires pour les visiteurs.
- à aménager un point d'accueil abrité afin de pouvoir constituer les groupes pour les visites.
- à offrir une visite commentée des différentes activités de la ferme, les conditions de vie et de travail, les aspects techniques de la production et de la transformation (durée de 15 mn à 1 heure au maximum). Cette visite devra être préparée avec soin. De plus, elle sera obligatoirement menée par le ou la responsable de l'exploitation, ou le spécialiste de la partie.
- à compter le nombre de visiteurs de ma ferme pendant le week-end (adultes, enfants).
- à réaliser des panneaux explicatifs du mode d'exploitation (des supports peuvent être prévus tels que vidéo, diapos photos, visuels...), et à afficher mon engagement au cahier des charges de l'opération, et à toute autre charte valorisant les produits et activités de la ferme.
- à présenter une carte générale de mon circuit sur laquelle est matérialisée la ferme ainsi que toutes celles du circuit.

- à communiquer au public le portrait de ma ferme selon l'évaluation que j'aurais faite par rapport à l'agriculture durable.
- à ne proposer des animations sur ma ferme que si elles ont un rapport direct avec les productions et les activités habituelles de ma ferme. En aucun cas, elles ne doivent prendre le pas sur la visite de la ferme, et contribuer à fixer exagérément les visiteurs sur place, afin de laisser ceux-ci évoluer sur les circuits.
- à être en conformité avec les réglementations en vigueur sur les plans de la sécurité et de l'hygiène et à fournir à l'organisateur une attestation de mon assurance, précisant que je suis couvert pour ma participation à l'opération.

a) Dégustation :

- à faire déguster gratuitement les produits de ma ferme.
- Pour les fermes qui vendent leurs produits à une coopérative ou à un affineur, et ne peuvent en garantir la traçabilité, la dégustation de ceux-ci est interdite lors de l'opération.
- Pour les fermes dont les productions ne sont généralement pas comestibles (plantes, mohairs, etc.), une promotion gratuite liée au produit devra être réalisée.
- Enfin, pour les fermes produisant des services (fermes équestres, gîtes, etc.), un avant-goût des services devra être proposé gratuitement (atelier de démonstration, balade...).

b) Vente :

- à proposer à la vente les produits ou services issus de ma ferme (Cf. article 3), à l'exception de tout autre produit, sauf cas précisé dans l'article 3 du cahier des charges.
- Pour les fermes qui vendent leurs produits à une coopérative ou à un affineur, et ne peuvent en garantir la traçabilité, la vente de ceux-ci est interdite lors de l'opération, sauf pour les coopératives de compétences locales.

Les marchés à la ferme sont interdits, car incompatibles avec cette opération de promotion.

3-Après l'opération :

- à communiquer les résultats chiffrés du week-end à l'organisateur dès le lendemain de l'opération.
- à continuer le processus d'évaluation et d'évolution de mes pratiques agricoles par rapport à l'agriculture durable, en lien avec l'organisateur.
- à participer à toute réunion de bilan de l'opération afin de la conclure utilement et de permettre ainsi une meilleure réussite de l'opération suivante.

Tous ces points feront l'objet d'un suivi lors de la préparation et de la réalisation de "La France de Ferme en Ferme" qui pourra conditionner l'acceptation d'une future candidature.

Je soussigné, _____, déclare avoir pris connaissance du cahier des charges 2017 de "La France de Ferme en Ferme" et d'en respecter toutes les clauses.

Le :

Signature :

FICHE “La France de Ferme en Ferme[©]” et l’agriculture durable

L'opération "la France de ferme en ferme" a pour objectif général de promouvoir les dynamiques de développement durable en milieu rural.

Afin de remplir cet objectif, il est important que les participants à l'opération soient sensibilisés aux notions de développement et d'agriculture durable. La participation à cette opération implique également de pratiquer une "auto-évaluation" de ses pratiques agricoles par rapport aux critères de l'agriculture durable. Cette auto-évaluation fera l'objet d'une communication auprès du public lors du déroulement de l'opération, afin d'engager le dialogue sur ce thème.

Rappel théorique :

Le concept de développement durable est apparu dans le rapport Bruntland en 1987 : il tend à "satisfaire les besoins des générations présentes sans compromettre les chances des générations futures à répondre aux leurs". Les chefs d'Etats réunis à Rio en 1992 appellent à un nouveau mode de croissance économique, capable de concilier développement et environnement.

L'agriculture durable découle de ces concepts, et peut être résumée par une forme d'agriculture qui soit :

- économiquement viable ;
- socialement vivable et équitable ;
- écologiquement saine.

Lors de la préparation de l'opération "la France de ferme en ferme"

Dans le cadre de l'opération de portes-ouvertes, il est convenu ceci :

1/Lors de l'inscription, l'agriculteur s'engage à :

- respecter la réglementation en vigueur dans son secteur de production ;
- respecter le cahier des charges de l'opération, et le règlement intérieur s'il existe ;
- entreprendre une démarche d'évaluation de sa situation par rapport à l'agriculture durable par une appréciation qualitative de ses pratiques.

2/Lors de la préparation de l'opération :

- la structure organisatrice s'engage à proposer des outils pour approfondir l'évaluation : formation, diagnostic formalisé, visites de terrain...

3/Pendant les deux jours de l'opération :

- l'agriculteur s'engage à communiquer au public les résultats de son évaluation, sous forme d'un portrait reprenant les critères évalués (socio-territoriaux, économiques et environnementaux).

4/Après l'opération :

- les agriculteurs et les organisateurs se donnent les moyens de continuer le processus d'évaluation et d'évolution.

ANNEXE AU CAHIER DES CHARGES DE L'OPÉRATION "LA FRANCE DE FERME EN FERME"



Charte de l'agriculture durable

L'agriculture durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de satisfaire les leurs.

Elle est l'application du concept de développement durable à l'agriculture.

L'agriculture durable répond aux attentes actuelles de la société. Elle est économiquement performante, écologiquement saine et socialement équitable.

L'agriculteur engagé dans cette démarche produit selon les potentialités naturelles des sols et recherche l'équilibre optimal entre le sol, les plantes et les animaux sur son exploitation.

Bon pour le consommateur

Toute personne a le droit à une alimentation saine et de qualité. C'est une des fonctions essentielles de l'agriculture. Les agriculteurs ont le devoir d'offrir des produits sains et de qualité aux consommateurs. L'agriculture durable s'y engage.

La culture d'organismes génétiquement modifiés (OGM) est interdite. De même, les aliments animaux sont garantis sans OGM. Les hormones, les antibiotiques et les farines animales sont exclus de l'alimentation animale.

L'agriculteur s'engage à respecter un cahier des charges, qui concerne la globalité de son exploitation. Les cahiers des charges, par production, sont élaborés en commun entre consommateurs, producteurs, protecteurs de l'environnement et professionnels de la santé.

Bon pour la nature

L'agriculture durable repose sur des systèmes de production et des pratiques agronomiques qui respectent l'environnement et préservent les ressources naturelles.

L'utilisation de pesticides (désherbants, insecticides, fongicides) est fortement réduite.

La fertilisation (engrais) est limitée et équilibrée. Elle est adaptée aux besoins des plantes.

Bon pour la vie de nos campagnes

L'agriculture durable est pratiquée uniquement par des exploitations à taille humaine (pas de structures industrielles). Nos campagnes restent vivantes avec des agriculteurs plus nombreux.

Les agriculteurs s'engagent à ouvrir leur ferme au grand public et à la transparence, tant sur les modes de production que sur les modes de commercialisation. La valeur ajoutée est répartie équitablement tout au long de la filière.

Les agriculteurs participent à des groupes pour échanger leurs expériences avec d'autres agriculteurs et s'impliquent dans la formation des jeunes : témoignage, accueil de stagiaires...

L'agriculteur participe à la vie locale et au développement de son territoire.

L'agriculteur s'engage à favoriser la transmission de son exploitation. Maintenir l'emploi en milieu rural est une priorité pour l'agriculture durable.